

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
TRAITEMENT THERMIQUE DE PLATEAUX ISSUS DE FA EN MATIERE 17-4PH - DE 1 A 10 PLATEAUX	2159,97 €
EXAMEN DE SURFACE ET PREPARATION D'UN SECTION METALLOGRAPHIQUE DE TUBE METALLIQUE	751,24 €
CARACTERISATION D'UN GUIDE D'ONDE EN CuC2	1616,49 €
ATTAQUE CHIMIQUE DE 10 BILLETES EN ACIER	2199,60 €
TRAITEMENTS THERMIQUES DE TOLES EN HASTELLOY X - 3500 PIECES	2613,53 €
MESURES DE MICRODURETE SUR POINTES EN ACIER	331,72 €
ANALYSE DE COMPOSITION DE RESINES D'IMPREGNATION	987,90 €
BRASAGE SOUS VIDE DE CORDONS CHAUFFANTS EN INCONEL 600 DANS DES PIECES USINEES ET D'UNE BOUCLE SHE	251,61 €
REPARATION PAR BRASAGE SOUS VIDE DE SONDAS AERONAUTIQUES (PL 23A) SUIVI D'UN TRAITEMENT THERMIQUE	1577,81 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 7 avril 2026



Hélène BOULANGER